

IL MONFERRATO NUOVO SOCIETE COOPERATIVE
RAPPORT SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
ASSEMBLEE DU 19 – 20 MAI 2025

**1- PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES AU 31.12.2024,
PROPOSITION D'AFFECTION DES BENEFICES**

Par le vote au point 1, il est porté à la connaissance des membres, la proposition du bilan pour l'année 2024 (vu les données du 2024 : Compte de résultat du bilan), le rapport de gestion et le contenu du rapport de l'auditeur.

Par le vote au point 1 a) l'assemblée est appelée à s'exprimer sur l'approbation ou pas du contenu du bilan au 31 décembre 2024 et des documents justificatifs.
En ce qui concerne les évaluations opérationnelles, nous renvoyons au contenu du rapport de gestion, établis par l'organe d'administration.

Par le vote au point 1 b) l'assemblée est appelée à s'exprimer sur la proposition d'affectation des bénéfices (résultat d'exercice).

Il est proposé que le bénéfice, d'un montant de 14.176 euros, soit réparti comme suit :

- 4.253 euros à la réserve légale indivisible ;
- 425 euros au fond commun mutualiste pour la promotion et le développement de la coopération ;
- 9.498 euros à la réserve extraordinaire.

**2 – RENOUELEMENT CHARGE D'AUDITEUR DANS LA PERSONNE DU
DOCTEUR CALOGERO TERRANOVA**

Tous les trois ans, l'organe de révision est renouvelé et l'Assemblée est appelée à définir le nombre de composants, les personnes chargées et l'indemnité professionnelle à correspondre.

La législation en vigueur dispose que notre Coopérative puisse opter, ayant les caractéristiques légales, pour l'identification d'un organisme monocratique avec la fonction d'auditeur.

Les rapports de collaboration maximales eus avec Docteur Calogero TERRANOVA, qui a occupé cette fonction au cours des trois années précédentes avec compétence approprié, nous convainquent la possibilité de renouveler le mandat pour l'avenir.

Afin d'aligner l'échéance de la fonction d'auditeur avec celle des composants de l'organe administratif, on propose un renouvellement biennal pour une durée jusqu'à l'approbation du bilan clos au 31.12.2026.

La proposition économique est quantifiée en 10.000,00 euros (dix mille) par ans, hors Caisse Professionnelle et TVA.

Le Docteur TERRANOVA a déjà déclaré sa disponibilité à assumer la charge proposée.